

Photo récente
de l'élève

CLASSE DE 1^{ère}

Section française

VOLET 1

DOSSIER D'INSCRIPTION

Sous réserve de l'accord du chef d'établissement

IDENTITE DE L'ELEVE

NOM :		Prénoms :	
Sexe : F - M	Né(e) le : / /	A :	Pays :
Nationalité 1 :		Nationalité 2 (éventuellement) :	
ETABLISSEMENT D'ORIGINE :		Classe suivie en 2022-23	
Ville et pays :			

RESPONSABLES

Responsable 1	Responsable 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre ¹ <input type="checkbox"/> (précisez)	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre ¹ <input type="checkbox"/> (précisez)
Profession :	Profession :
Employeur : COMILOG ² <input type="checkbox"/> / Non COMILOG <input type="checkbox"/> <small>Précisez</small>	Employeur : COMILOG ² <input type="checkbox"/> / Non COMILOG <input type="checkbox"/> <small>Précisez</small>
Adresse au Gabon	Adresse au Gabon
Adresse e-mail (obligatoire)	Adresse e-mail (obligatoire)
Téléphone personnel :	Téléphone personnel :
Téléphone professionnel :	Téléphone professionnel :

Frères et sœurs au lycée Henri SYLVOZ (à la rentrée 2023)

NOM			
PRENOM			
CLASSE			

ETAPE 1 – DEPOT DU DOSSIER - A JOINDRE IMPERATIVEMENT

- Acte d'état civil de l'élève (copie acte de naissance)
- Certificat de scolarité de l'année précédente (hors élève déjà présent au LHS)
- Bulletins des deux années précédentes (hors élève déjà présent au LHS)
- 1 Attestation officielle de tutelle, certificat d'entretien etc.
- 2 Attestation de l'employeur, ou copie du contrat
- 4 photos d'identité

VOLET 2

DOSSIER D'INSCRIPTION

*Sous réserve de l'accord du chef d'établissement***CHOIX DE SPECIALITE (3)**

- Mathématiques
- Sciences physiques
- SVT
- SES
- HGGSP

LANGUESLVA : ANGLAIS ESPAGNOL ALLEMANDLVB : ANGLAIS ESPAGNOL ALLEMAND**ACCOMPAGNEMENT DE L'ELEVE****Votre enfant a-t-il bénéficié d'un accompagnement ou d'un aménagement de scolarité les années précédentes (PPRE, PAP, PPS etc.) ?**

- OUI (joindre une copie du protocole mis en place)
- NON

Votre enfant souffre-t-il d'une allergie ?

- OUI (vous serez contacté par l'infirmière du LHS dans le cadre de la mise en place d'un protocole médical)

Votre enfant souffre-t-il d'un autre problème médical diagnostiqué ?

- OUI (vous serez contacté par l'infirmière du LHS dans le cadre de la mise en place d'un protocole médical)
- NON

CONDITIONS D'APPRENTISSAGE**Votre enfant a-t-il accès chez lui à des ressources numériques (via un ordinateur/tablette) et une connexion internet ?**

- OUI NON

Quel est le moyen de transport utilisé pour se rendre au LHS ?

- Bus Taxi Véhicule particulier Vient à pieds

FRAIS DE SCOLARITE

- Salarié COMILOG – Catégorie A - 525 000 XAF – dont 125 000 XAF à l'inscription
- Non COMILOG – Catégorie B - 565 000 XAF – dont 165 000 XAF à l'inscription
- Non COMILOG – Catégorie C - 2 065 000 XAF – dont 565 000 XAF à l'inscription

Tarif minoré de 100 000 XAF par enfant inscrit dans la section française : à signaler à l'inscription

REGLEMENT FINANCIER RELATIF AUX FRAIS DE SCOLARITE**SECTION FRANCAISE LYCEE**

Le lycée Henri Sylvoz propose une section française préparant au baccalauréat français.

Cette section est soumise à des frais de scolarité et à un engagement des familles.

Le présent règlement financier qui prévoit les principales modalités d'appel et de recouvrement des frais de scolarité pour une année scolaire.

L'inscription de vos enfants au lycée-section française est conditionnée par votre acceptation de ce règlement financier. Il est opposable à tous, quels que soient la nationalité, le sexe de l'enfant, la composition de la fratrie.

Les frais de scolarité en section française sont entendus par catégorie et par année scolaire :

- **Catégorie A** : salarié COMILOG¹
- **Catégorie B** : non salarié COMILOG, élèves présent au collège
- **Catégorie C** : famille non COMILOG et élève non issu d'un établissement homologué à l'entrée en seconde

Règlement des frais de scolarité**Echéancier - catégories A et B**

- Juin (inscription ou ré-inscription) : 100.000 XAF + frais de location des manuels et cotisation APE
- Octobre : 150.000 XAF
- Janvier : 100.000 XAF
- Mars : 150.000

Echéancier catégorie C

- Juin (inscription ou ré-inscription) : 500.000 XAF + frais de location des manuels et cotisation APE
- Octobre : 500.000 XAF
- Janvier : 500.000 XAF
- Mars : 500.000 XAF

Un règlement en une ou 2 fois est possible pour les familles qui le souhaitent.

Cas particuliers

- Pour absence prolongée :

Une remise partielle des frais de scolarité ne peut être accordée que sous ces conditions :

- une absence de 90 jours consécutifs (hors vacances scolaires) pour raison médicale (justificatif obligatoire)
- cas de force majeur justifié par la famille, à l'avance, par écrit avant le départ de l'élève.

Dans ce cas, le proviseur est seul juge au vu des documents fournis par la famille.

* Plusieurs enfants scolarisés dans le cycle bac français

- 2ème enfant : 425.000 XAF catégorie A ou 465.000 XAF catégorie B
- 3ème enfant : 325.000 XAF catégorie A ou 365.000 XAF catégorie B

Frais d'examen

¹ Justificatif à fournir

Les frais d'examen s'élèvent à 30 000 XAF en 1^{ère} et en Terminale (sous conditions que l'établissement soit validé en tant que centre d'examen).

La facturation des frais d'examen (épreuves anticipées de français, baccalauréat) a lieu lors de l'appel à règlement de la deuxième tranche des frais de scolarité. Pour pouvoir concourir à ces différents examens, l'élève devra absolument être en règle avec cette facturation.

Facturation de fournitures ou manuels scolaires

La facturation de fournitures ou manuels scolaires a lieu lors de l'appel à règlement de la première tranche des frais de scolarité.

Difficulté de paiement

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, il vous faudra impérativement prendre contact par écrit avec le chef d'établissement et demander un moratoire. En tout état de cause, les frais de scolarité relatifs à la première tranche doivent être réglés au plus tard le 31 décembre de l'année N, ceux de la deuxième tranche au plus tard le 31 mai de l'année N+1.

Pénalité

Si les frais de scolarité ne sont pas réglés dans les délais impartis sans qu'une demande de moratoire n'ait été déposée, une pénalité de 10 % sur le montant restant dû sera appliquée.

Exclusion

Si les familles se trouvent maintenues en situation d'impayés après trois relances, une exclusion de leur enfant peut être décidée. L'exclusion est temporaire jusqu'au règlement de la totalité des sommes dues.

C'est une situation ultime préjudiciable à tous, et en particulier aux enfants ; les familles doivent faire en sorte que cette situation ne puisse pas arriver.

Refus d'admission

Toute famille qui n'est pas en règle avec ses frais de scolarité ne peut demander l'admission ou la réadmission de son (ses) enfant(s) au sein **de la section française lycée** du LHS.

La familleagissant pour le compte de son, ses enfants déclare avoir pris connaissance de ce règlement et en accepte les modalités.

Fait à Moanda, le

Signature

ETAPE 2 - A l'issue de l'étude du dossier et, le cas échéant, du test de positionnement, si l'inscription est acceptée, vous devrez fournir :

- **Certificat de radiation de l'établissement précédent (sauf élève scolarisé au LHS)**
- **Attestation de passage en classe supérieure ou copie de la fiche dialogue (dernier bulletin pour les élèves du LHS)**
- **Quitus CCC année 2022-2023 (pour les élèves du LHS)**

Vous devrez :

- ✓ **Retirer la liste des fournitures pour la rentrée**
- ✓ **Vous acquitter du règlement des frais de scolarité – Tranche 1**
- ✓ **Acquérir le badge du LHS à apposer sur l'uniforme**

La signature d'au moins un des responsables légaux est obligatoire pour la prise en compte de la demande d'inscription.

Fait à :

Le :

Nom et qualité du signataire :

Signature

Attestation d'inscription – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

L'élève

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Est régulièrement inscrit pour la rentrée 2023 en classe de :

Spécialités

- Mathématiques
- Sciences physiques
- SVT
- SES
- HGGSP

Langues

LVA : ANGLAIS ESPAGNOL ALLEMAND

LVB : ANGLAIS ESPAGNOL ALLEMAND

Délivrée le :

Signature et cachet du chef d'établissement

CATEGORIE FINANCIERE :

Minorée / enfant :